1, rue André Compain
F-08800 MONTHERMÉ
Tél : +33 3 24 59 62 59
Fax : +33 3 24 53 20 18

Publication Index Egalité Femmes-Hommes 2022

Forgex France

L'index égalité femmes-hommes est une des mesures mise en place par la « Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018. Il est établi chaque année par les entreprises de plus de 50 salariés afin de cibler les écarts de salaire pouvant exister entre les salariés femmes et hommes.

L'index est composé de 4 indicateurs, dont voici les notes obtenues par Forgex France pour 2022 :

- **L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes (36 points sur 40)**
- **L'écart de taux d'augmentations individuelles (35 points sur 35)**
- **Le pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année de leur retour de congé de maternité (non calculable)**
- **Le nombre de femmes et d'hommes présent dans les dix plus hautes rémunérations (0 point sur 10)**

Sur la base de ces indicateurs, Forgex France obtient une note de 84/100 à l'index égalité Femmes/Hommes pour l'année 2022

Conformément à l'article 13 de la loi n° 2021-1774 du 24 décembre 2021 visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle et au décret n° 2022-243 du 25 février 2022, les entreprises ayant obtenu un Index inférieur à 85 points doivent fixer par accord ou, à défaut, par décision unilatérale, et publier des objectifs de progression de chacun des indicateurs de l'Index. Une fois l'accord ou la décision déposé, les objectifs de progression ainsi que leurs modalités de publication doivent être transmis aux services du ministre chargé du travail et au comité social et économique.

Conformément à la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 et aux articles L. 1142-9-1 et D. 1142-6-1 du code du travail, voici les objectifs de progression fixés pour chaque indicateur pour lequel la note maximale n'a pas été atteinte :

ForgeX France
1, rue André Compain
F-08800 MONTHERMÉ
Tél : +33 3 24 59 62 59
Fax : +33 3 24 53 20 18

OBJECTIFS DE PROGRESSION INDEX ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMME/HOMME

FORGEX FRANCE

Indicateur N°1 : Ecart de rémunération (en%) – 36 points sur 40

OBJECTIFS DE PROGRESSION : L'entreprise se fixe un objectif de progression sur l'indicateur concernant l'écart de rémunération, consistant à obtenir la note de 40/40 au terme de 3 années, en réduisant annuellement les écarts de rémunération non justifiés, qui ne reposeraient pas sur des critères objectifs et pertinents, de manière à assurer, pour un même travail ou pour un travail de valeur égale, l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes.

MESURES :

• Veiller et s'assurer de la bonne répartition des enveloppes allouées aux augmentations pour réduire les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes en cas d'absence d'explication objective pouvant justifier les écarts salariaux constatés.
• Assurer une équité des rémunérations à l'embauche pour toutes les catégories socio-professionnelles en déterminant lors du recrutement d'un salarié à un poste donné, le niveau de la rémunération de base afférente à ce poste.

Indicateur n°4 : Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations – 0 point sur 10

OBJECTIFS DE PROGRESSION :

Forgex France se fixe pour objectif de progression sur l'indicateur concernant le nombre de personnes du sexe sous-représenté dans les 10 plus hautes rémunérations, visant à augmenter le nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés percevant les plus hautes rémunérations, dans la mesure du possible et sous réserve d'avoir des candidatures du sexe sous-représenté afin d'atteindre la note de 3/10 au terme de 3 années.

MESURES :

Pour favoriser le recrutement des personnes du sexe sous-représenté figurant parmi les 10 plus hautes rémunérations, l'entreprise s'engage à recevoir en entretien de recrutement, dans la mesure du possible :
• des candidats du sexe sous-représenté,
• au moins 1 candidature de chaque sexe en entretien final.

Par ailleurs, l'entreprise s'engage à garantir, à compétences égales, les mêmes possibilités d'évolution vers les postes à responsabilité pour les femmes et les hommes.